

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à huis clos à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 1^{er} juin 2020 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Étant donné le contexte exceptionnel entourant la COVID-19, la séance du conseil se tient à huis clos. Seuls le maire et le directeur général sont présents à la salle La Nature-en-Mouvement. Les autres membres du conseil et la greffière assistent à la séance par le biais de la plateforme ZOOM. La séance est diffusée par le biais d'une plateforme de Webdiffusion.

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 1er juin 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Procès-verbaux des séances ordinaire du 4 mai 2020 et extraordinaire du 19 mai 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
4. Bordereaux des comptes à payer 2020-06-A, 2020-06-B, 2020-06-C, 2020-06-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2020-06.
6. Embauche au poste de journalier-opérateur 3 au Service des travaux publics.
7. Nomination d'un membre au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
8. Demande à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu - Gestion des brigadiers scolaires.
9. Renouvellement de l'adhésion de la Ville à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2020.
10. Demande d'aide financière de la Fondation l'Intermède.
11. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) - Fin des travaux.
12. Délégation pour demande de subvention au programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local, Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL).
13. Accès aux sentiers de la Réserve naturelle Gault.

14. Appui à la vingt-quatrième édition de la « Semaine québécoise des personnes handicapées ».
15. Autorisation de signature pour l'ajout d'un véhicule à l'entente de services avec le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER).
16. 9193-4463 Québec inc. et al. c. Ville de Mont-Saint-Hilaire et al. - Cause 750-17-003279-183.
17. Compte rendu de la réunion ordinaire du 6 mai 2020 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
18. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mai 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
19. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-20052603, CCU-20052604, CCU-20052605, CCU-20052606, CCU-20052607, CCU-20052608, CCU-20052609, CCU-20052610, CCU-20052612, CCU-20052613, CCU-20052614, CCU-20052615, CCU-20052616, CCU-20052617, CCU-20052618, CCU-20052619, CCU-20052620.
 - CCU-20052603 - Rénovation extérieure - 280, chemin des Patriotes Sud
 - CCU-20052604 - Rénovation extérieure - 277, rue Saint-Louis
 - CCU-20052605 - Rénovation extérieure - 91, rang des Étangs
 - CCU-20052606 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 758, rue des Chardonnerets (lot 5 902 036)
 - CCU-20052607 - Aménagement en cour avant - 615, chemin de la Montagne
 - CCU-20052608 - Agrandissement et rénovation extérieure - 1254, chemin Ozias-Leduc
 - CCU-20052609 - Aménagement de terrain - 706, rue des Colibris
 - CCU-20052610 - Rénovation extérieure - 665, rue des Lilas
 - CCU-20052612 - Construction d'une écurie à usage récréatif - 734, chemin Authier
 - CCU-20052613 - Agrandissement et rénovation extérieure - 471, rue Vaudreuil
 - CCU-20052614 - Agrandissement et rénovation extérieure - 485, chemin des Moulins
 - CCU-20052615 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 701, rue des Colibris
 - CCU-20052616 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 676, rue de l'Heure-Mauve
 - CCU-20052617 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 639, rue Cardinal (lot 6 318 916)
 - CCU-20052618 - Révision du PIIA no 2018-71 - Installation d'une véranda sur le balcon d'un bâtiment multifamilial - 450, cours de la Raffinerie, app. 103

- CCU-20052619 - Révision du PIIA no 2019-33 - Construction d'un pavillon de recherche - 422, chemin des Moulins
 - CCU-20052620 - Révision du PIIA no CCU-20022514 - Agrandissement et rénovation extérieure - 1697, chemin des Patriotes Nord
20. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CCU-20052611.
- CCU-20052611 - Aménagement de terrain - 120, rue Sainte-Anne et 130-140, rue Sainte-Anne
21. Lotissement et cession pour fins de parc - Subdivision du lot 1 185 798 au cadastre du Québec - 800, rue du Château.
22. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2020 en modifiant la section " Service du loisir et de la culture ".
23. Adoption du projet de Règlement numéro 828-46, intitulé: « Règlement amendant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2020 en modifiant la section " Service du loisir et de la culture " ».
24. Adoption du Règlement numéro 1262-1, intitulé: « Règlement amendant le Règlement numéro 1262 intitulé " Code d'éthique et de déontologie applicable à tout membre du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire " ».
25. Octroi du contrat ING18-P07-AO3 concernant des travaux de prolongement d'infrastructures urbaines - Rue Côté.
26. Questions de l'assistance.
27. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2020 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

...Avant de débiter l'étude des points de l'ordre du jour, monsieur le maire Yves Corriveau fait état des différents dossiers d'intérêt, dont notamment le mouvement lancé par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu « À vos masques, prêts, sortez! Protégeons notre économie ». Il mentionne le mode de fonctionnement pour les périodes de questions. Il fait mention de différents dossiers, notamment de la COVID-19, de l'ouverture des parcs et jeux d'eau, de l'ouverture graduelle de l'hôtel de ville selon un horaire restreint, du fait que la prise de rendez-vous et l'utilisation des services en ligne sont privilégiées, de la mise sur pied d'un service de prêt de livres sans contact à la bibliothèque Armand Cardinal, de l'ouverture du camp de jour, de l'impact budgétaire en lien avec la COVID-19, de l'ouverture du marché public le 17 juin 2020, de la volonté du conseil d'aller en appel suite au jugement rendu concernant la zone A-16, du projet de construction d'une épicerie IGA en front du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, du procès en lien avec la rue Saint-Georges qui sera tenu en novembre 2020, de l'application du Règlement concernant l'arrosage et de la fermeture de la Réserve naturelle Gault. Il invite également les citoyens à suivre l'évolution de la situation en visitant fréquemment le Facebook ainsi que le site Web de la Ville.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

...Avant de débiter la première période de questions, monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, définit le rôle de modérateur qu'il effectue en transmettant à monsieur le maire les questions du public.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Louis-Georges Cournoyer	Jugement rendu concernant la zone A-16 - décision d'aller en appel du conseil
M. Alain St-Pierre	Jugement rendu concernant la zone A-16 – motifs d'appel
M. Jean-Yves Héroux	Impacts budgétaires de la COVID-19 - possibilité d'utiliser les surplus
M. Jacques Belley	Première période de questions - contraintes reliées aux sujets de l'ordre du jour
Mme Carol Davies	COVID-19 - Impacts de l'ouverture du Camping Domaine de Rouville pour les citoyens de Mont-Saint-Hilaire
M. Alain St-Pierre	Problématiques de la vitesse des embarcations sur la rivière Richelieu
Mme Julie Jodoin	Jugement rendu concernant la zone A-16 Membres du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 - Honoraires du coordonnateur du comité
M. Pierre Boucher	Dossier rue Saint-Georges - accès aux textos et courriels du maire
M. Jacques Morneau	Remplacement de fleurs annuelles par des vivaces Remplacement du gazon par des végétaux
Mme France Pellerin	Mise en demeure transmise à Mme Brigitte Minier par M. Yves Corriveau - plainte à la Commission municipale du Québec - modifications au Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus
M. Stéphane Boucher	Mise en demeure transmise à Mme Brigitte Minier par M. Yves Corriveau
Mme Julie Jodoin	Plainte déposée par Mme Brigitte Minier à la Commission municipale du Québec - commentaires de M. Yves Corriveau
M. Jacques Belley	Protection et mise en valeur des arbres - contrôle de l'abattage des arbres

2020-183

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 4 MAI 2020 ET EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 4 mai 2020 et extraordinaire du 19 mai 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soient et sont approuvés par ce conseil.

2020-184

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2020-06-A, 2020-06-B, 2020-06-C, 2020-06-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2020-06-A, au montant de 1 805 383,01 \$, incluant les cotisations à divers regroupements ou associations au montant de 194,67 \$, numéro 2020-06-B, au montant de 1 247,02 \$, numéro 2020-06-C, au montant de 315 019,78 \$, numéro 2020-06-D, au montant de 11 916,01 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2020-06, signé par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 28 mai 2020, ainsi que le rapport concernant les dépenses autorisées au cours de la période du 1^{er} mai 2020 au 27 mai 2020, signé en date du 27 mai 2020 par madame Bousquet.

2020-185

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2020-06

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2020-06 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 28 mai 2020, pour la période du 29 avril 2020 au 28 mai 2020, soit et est approuvé par ce conseil.

2020-186

EMBAUCHE AU POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR 3 AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – MONSIEUR MANUEL GUÉRIN-LAROCQUE

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler le poste vacant de journalier-opérateur 3 au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que monsieur Manuel Guérin-Larocque a les qualifications et l'expérience requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil embauche monsieur Manuel Guérin-Larocque au poste de journalier-opérateur 3 au Service des travaux publics (classe 7), suivant la convention collective de travail des employés cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du ou vers le 2 juin 2020.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 26 mai 2020.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 28 mai 2020.

2020-187

NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LES SAINES HABITUDES DE VIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE deux postes de membre citoyen au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie sont présentement vacants;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Ève Daunais a manifesté son intérêt afin de siéger au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Marie-Ève Daunais à titre de membre citoyen au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du 2 juin 2020 jusqu'au 1^{er} juin 2022.

2020-188

DEMANDE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - GESTION DES BRIGADIERS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT QUE la nature de la fonction de brigadier scolaire implique une notion de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des brigadiers scolaires est présentement assurée par le Service des travaux publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QU'historiquement, cette responsabilité incombait aux Services de la sécurité publique (police et incendie);

CONSIDÉRANT QUE la gestion des brigadiers ne fait pas partie du champ d'expertise du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la taille de l'équipe des brigadiers scolaires de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est trop petite pour maintenir une équipe de remplacement fiable et qu'aucun effectif excédentaire n'est disponible au Service des travaux publics pour les remplacements;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) dispose d'un effectif de cadres suffisant pour gérer l'équipe des brigadiers scolaires;

CONSIDÉRANT QUE le transfert des équipes de brigadiers des villes membres de la RISIVR permettrait une gestion régionale des effectifs et de ce fait, une meilleure capacité de remplacement en cas d'absence;

CONSIDÉRANT QUE déjà des pompiers en disponibilité assurent des remplacements lors d'absences de brigadiers scolaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) d'analyser la possibilité de prendre en charge la gestion de l'équipe des brigadiers scolaires de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que selon ce conseil, le fait de regrouper les équipes de brigadiers scolaires de l'ensemble des villes qui constituent la RISIVR favoriserait grandement le recrutement et la rétention des employés, notamment pour les brigadiers scolaires remplaçants qui auraient potentiellement l'occasion de travailler beaucoup plus d'heures s'ils pouvaient oeuvrer sur l'ensemble du territoire de la RISIVR.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire invite les villes membres de la RISIVR à déposer une demande commune à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu afin que la gestion des brigadiers scolaires soit assumée par ladite Régie, et ce, à compter de septembre 2020.

2020-189

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - ANNÉE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le paiement du renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2020, au montant de 11 460,25 \$, incluant les taxes.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-494, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2020-13 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 27 mai 2020.

2020-190

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION L'INTERMÈDE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une aide financière au montant de 500,00 \$ à la Fondation l'Intermède dans le cadre de la campagne de financement 2020 « Une pause pour une bonne cause » ayant pour but de soutenir le bon fonctionnement de la Maison de répit l'Intermède dont l'objectif est de venir en aide à une soixantaine de familles vivant avec une personne ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2020-14 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 27 mai 2020.

2020-191

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC
2014-2018 (TECQ) - FIN DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00 \$ par habitant par année, soit un total de 140,00 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire atteste par la présente résolution que la programmation de travaux jointe en annexe " A " pour en faire partie intégrante comporte des coûts réalisés véridiques.

Que cette résolution est en conformité avec le rapport de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, en date du 28 mai 2020.

2020-192

**DÉLÉGATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE
FINANCIÈRE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, VOLET -
ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour les travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est versée sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante:

- estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que cette résolution est approuvée en conformité avec le rapport de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, en date du 28 mai 2020.

2020-193

ACCÈS AUX SENTIERS DE LA RÉSERVE NATURELLE GAULT

CONSIDÉRANT QUE le 19 mars 2020, l'Université McGill a fermé l'accès aux sentiers de la Réserve naturelle Gault en raison du contexte exceptionnel relié à la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'au même moment, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a aussi interdit l'accès au piémont du mont Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'évolution de la situation et des mesures de déconfinement progressives entreprises par le gouvernement du Québec, la Ville a redonné accès au piémont aux citoyens afin que ces derniers puissent profiter de la nature, tout en respectant les règles de distanciation physique et de rassemblements extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE malgré les demandes effectuées par la Ville et la volonté des utilisateurs, l'Université McGill refuse d'ouvrir l'accès aux sentiers de la Réserve naturelle Gault;

CONSIDÉRANT QUE cette situation fait en sorte que plusieurs utilisateurs de la montagne se stationnent le long des rues situées près de la Réserve ou encore sur des terrains privés et qu'ils accèdent aux sentiers de la montagne en passant sur des propriétés privées;

CONSIDÉRANT les impacts négatifs que crée cette situation, tant pour les propriétaires des terrains où passent les gens que pour les utilisateurs de la route dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE cela entraîne un nombre important de plaintes de citoyens à la Ville et engendre des coûts pour la Ville provenant des fonds publics;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'utiliser les sentiers de la Réserve en respectant les mesures de distanciation sociale demandées par le gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande à l'Université McGill de revoir sa position et d'ouvrir les sentiers de la Réserve naturelle Gault au public, et ce, dès maintenant.

Qu'à défaut, si l'Université McGill refuse d'obtempérer à cette demande, qu'elle s'assure de prendre les dispositions qui s'imposent pour contrôler l'interdiction d'accès en prenant tous les moyens nécessaires pour empêcher les utilisateurs d'accéder aux sentiers en empruntant les terrains privés des citoyens de Mont-Saint-Hilaire et de circuler sur le territoire de la Réserve.

2020-194

APPUI À LA VINGT-QUATRIÈME ÉDITION DE LA « SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES »

CONSIDÉRANT QU'au Québec, 16 % de la population a une incapacité significative la rendant susceptible de rencontrer des obstacles dans la réalisation de ses activités de tous les jours;

CONSIDÉRANT QUE cette période exceptionnelle liée au coronavirus nécessite des prises de considérations particulières pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches;

CONSIDÉRANT QUE la vingt-quatrième édition de la « Semaine québécoise des personnes handicapées » qui se tient du 1^{er} juin au 7 juin 2020, vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité pour faire en sorte que les personnes handicapées et leur famille soient informées et bénéficient du soutien requis durant la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire participe à la « Semaine québécoise des personnes handicapées » qui se tient du 1^{er} juin au 7 juin 2020 et invite la population à s'y impliquer.

2020-195

AUTORISATION DE SIGNATURE - AJOUT D'UN VÉHICULE - ENTENTE DE SERVICES RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE GESTION DE PARC D'ÉQUIPEMENTS ROULANTS 2015-0003

CONSIDÉRANT l' « Entente de services relative à la fourniture de services de gestion de parc d'équipements roulants » intervenue en 2015 entre le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) et la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter la location d'un véhicule à ladite entente pour les inspecteurs du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à signer le bon de commande du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) relatif à la location d'un véhicule supplémentaire pour le service de l'aménagement du territoire (Chevrolet Volt # 17-00501 - Devis L107) conformément à l' « Entente de services relative à la fourniture de services de gestion de parc d'équipements roulants » 2015-0003 intervenue entre le CGER et la Ville de Mont-Saint-Hilaire le 27 avril 2015.

2020-196

9193-4463 QUÉBEC INC. ET AL. C. VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE ET AL. - CAUSE 750-17-003279-183 - MANDAT PROFESSIONNEL – VOX AVOCAT(E)S INC.

CONSIDÉRANT le jugement rendu le 22 mai 2020 par l'honorable Pierre-C. Gagnon de la Cour supérieure du Québec dans le cadre de la cause 750-17-003279-183 opposant la compagnie 9193-4463 Québec inc. et al. à la Ville de Mont-Saint-Hilaire et al.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la décision rendue soit portée en appel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mandate le cabinet VOX AVOCAT(E)S inc. afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire et porter en appel le jugement rendu le 22 mai 2020 par la Cour supérieure du Québec dans la cause 750-17-003279-183.

2020-197

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 6 MAI 2020 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 6 mai 2020 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2020-017-R: Toute la ville - Réduction de vitesse
- 2020-018-R: Stationnement de nuit en période hivernale (bilan)
- 2020-019-R: Rue des Fées - Stationnement
- 2020-020-R: Rue du Cheval-Blanc - Circulation des véhicules lourds
- 2020-021-R: Rue Louis-Pasquier - Stationnement
- 2020-022-R: Boulevard de la Gare - Dos d'âne et campagne de sensibilisation (piétons-vélo)
- 2020-023-R: Rue Sainte-Anne et boulevard de la Gare - Piste cyclable
- 2020-024-R: Mandats du comité pour l'année 2020
- 2020-025-R: Rue Maricourt - Stationnement

2020-198

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 26 MAI 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mai 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- CCU-20052622 : Éclairage et clôtures des terrains résidentiels dans le Piémont
- CCU-20052623 : Lien de mobilité active sécuritaire sur la rue Saint-Georges

2020-199

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS CCU-20052603, CCU-20052604, CCU-20052605, CCU-20052606, CCU-20052607, CCU-20052608, CCU-20052609, CCU-20052610, CCU-20052612, CCU-20052613, CCU-20052614, CCU-20052615, CCU-20052616, CCU-20052617, CCU-20052618, CCU-20052619, CCU-20052620

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 26 mai 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-20052603 : 280, chemin des Patriotes Sud
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe A)
- CCU-20052604 : 277, rue Saint-Louis
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe B)
- CCU-20052605 : 91, rang des Étangs
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe C)
- CCU-20052606 : 758, rue des Chardonnerets (lot 5 902 036)
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation (annexe D)
- CCU-20052607 : 615, chemin de la Montagne
Aménagement en cour avant
Plans et recommandation (annexe E)

- CCU-20052608 : 1254, chemin Ozias-Leduc
Agrandissement et rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe F)
- CCU-20052609 : 706, rue des Colibris
Aménagement de terrain
Plans et recommandation (annexe G)
- CCU-20052610 : 665, rue des Lilas
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe H)
- CCU-20052612 : 734, chemin Authier
Construction d'une écurie à usage récréatif
Plans et recommandation (annexe I)
- CCU-20052613 : 471, rue Vaudreuil
Agrandissement et rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe J)
- CCU-20052614 : 485, chemin des Moulins
Agrandissement et rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe K)
- CCU-20052615 : 701, rue des Colibris
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation (annexe L)
- CCU-20052616 : 676, rue de l'Heure-Mauve
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation (annexe M)
- CCU-20052617 : 639, rue Cardinal (lot 6 318 916)
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation (annexe N)
- CCU-20052618 : Révision du PIIA no 2018-71
450, cours de la Raffinerie, app. 103
Installation d'une véranda sur le balcon d'un bâtiment multifamilial
Plans et recommandation (annexe O)
- CCU-20052619 : Révision du PIIA no 2019-33
422, chemin des Moulins
Construction d'un pavillon de recherche
Plans et recommandation (annexe P)
- CCU-20052620 : Révision du PIIA no CCU-20022514
1697, chemin des Patriotes Nord
Agrandissement et rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe Q)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " Q " pour en faire partie intégrante.

2020-200

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO CCU-20052611 - REFUS

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 26 mai 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- CCU-20052611 : 120, rue Sainte-Anne
130-140, rue Sainte-Anne
Aménagement de terrain
Plans et recommandation (annexe A)

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la recommandation et refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessus, et ce, selon les motifs formulés à ladite recommandation, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2020-201

LOTISSEMENT ET CESSION POUR FINS DE PARC - SUBDIVISION DU LOT 1 185 798 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 800, RUE DU CHÂTEAU

CONSIDÉRANT QU'une demande de lotissement a été déposée visant un projet de subdivision du lot 1 185 798 au cadastre du Québec (800, rue du Château), dans le but de créer trois lots distincts pour des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT le plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, en date du 7 novembre 2019, portant le numéro de minute 16109;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale implique une cession pour fins de parc équivalente à 10 % de la superficie des nouveaux lots créés (lots projetés 6 347 156 et 6 347 157 au cadastre du Québec), d'une superficie totale de 1 758,7 mètres carrés, et ce, en vertu du Règlement de lotissement numéro 1232;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, daté du 7 novembre 2019, portant le numéro de minute 16109, dans le cadre du projet de subdivision du lot 1 185 798 au cadastre du Québec (800, rue du Château), en trois lots distincts, soit le lot 6 347 155 au cadastre du Québec, identifiant le terrain de la résidence existante, ainsi que les lots 6 347 156 et 6 347 157 audit cadastre, ayant pour but de créer deux lots permettant la construction de nouvelles résidences.

Que la présente demande est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 14 mai 2020.

Que le propriétaire verse à la Ville de Mont-Saint-Hilaire une somme de 37 800,00 \$ représentant 10 % de la valeur marchande des nouveaux lots créés, soit les lots 6 347 156 et 6 347 157 au cadastre du Québec, à titre de cession pour fins de parc, tel que requis en vertu du Règlement de lotissement numéro 1232 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et selon le plan mentionné ci-dessus.

2020-202

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020 EN MODIFIANT LA SECTION " SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE "

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2020 en modifiant certains éléments dans la section " Service du loisir et de la culture ".

2020-203

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 828-46 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020 EN MODIFIANT LA SECTION " SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE " - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 828-46, intitulé: « Règlement amendant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2020 en modifiant la section " Service du loisir et de la culture " », soit et est adopté par ce conseil.

2020-204

RÈGLEMENT NUMÉRO 1262-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1262 INTITULÉ " CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE À TOUT MEMBRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE " - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1262-1 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1262-1, intitulé: « Règlement amendant le Règlement numéro 1262 intitulé " Code d'éthique et de déontologie applicable à tout membre du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Deuxième révision " », soit et est adopté par ce conseil.

CONTRAT ING18-P07-AO3 - TRAVAUX DE PROLONGEMENT D'INFRASTRUCTURES URBAINES - RUE CÔTÉ - EXCAVATION C.G. 2 INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Excavation C.G. 2 inc., au montant de 1 189 000,00 \$, incluant les taxes, concernant les travaux de prolongement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout de la rue Côté, dans le cadre du contrat ING18-P07-AO3, étant la plus basse soumission reçue relativement audit contrat.

Que le montant relié aux items 1 à 10 de la soumission au montant de 1 117 347,25 \$, incluant les taxes, soit à la charge du requérant, le Groupe BBC, promoteur du projet domiciliaire;

Que le montant relié aux items 11 à 17 de la soumission au montant de 71 652,42 \$, incluant les taxes, soit payable par la Ville afin de permettre de boucler le réseau d'aqueduc dans le secteur visé par les travaux;

Que cette soumission est octroyée conditionnellement à la signature d'une entente relative à des travaux municipaux à intervenir entre le requérant et la Ville, et ce, en vertu du Règlement numéro 1211 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire intitulé "Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire et remplaçant le Règlement numéro 1081 " ainsi qu'au dépôt par le requérant, des sommes suivantes :

- Un chèque visé au montant de 1 229 082,35 \$, incluant les taxes, pour couvrir l'ensemble des travaux et les imprévus;
- Un chèque visé au montant de 20 504,30 \$, incluant les taxes, pour couvrir les frais de surveillance des travaux;
- Un chèque visé au montant de 17 655,58 \$, incluant les taxes, pour couvrir les frais le laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux;

QUE le requérant peut également déposer les sommes requises en un seul paiement représentant l'ensemble des sommes exigibles;

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 25 mai 2020;

Que la dépense décrite au bon de commande SI 20-13, au montant de 71 652,42 \$, incluant les taxes, pour les items 11 à 17, soit payable à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que lors de l'acceptation de la programmation de la subvention TECQ 2019-2023, en relation avec les travaux décrits au bon de commande SI 20-13, cette somme soit retournée au surplus non affecté;

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer l'entente relative aux travaux municipaux mentionnés ci-dessus ainsi que tout acte ou document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Clément Marik	Mise à jour du dossier des maisons lézardées
M. Jean-Marc Duval	CCU-20042827 - trame générale du projet de développement TOD 2
M. James Clément	Consultation parc Lamartine - plans et concept en développement Parc de l'école de la Pommeraie - aménagement de l'emplacement de la petite patinoire
Mme Julie Jodoin	Interdiction de rassemblement - présence du maire à un souper de famille
M. Louis-Georges Cournoyer	Jugement rendu concernant la zone A-16 - appel
M. Yves St-Gelais	Jugement rendu concernant la zone A-16 - réclamation en dommages-intérêts (montant) - coûts reliés aux frais d'avocats à ce jour
M. Peter Bradley	Jugement rendu concernant la zone A-16 - négociations avec les propriétaires Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 - demande de démission des élus membres Procès zone A-16 - honoraires des frais d'avocats à ce jour
M. Martin Fournier	Attitude de M. Yves Corriveau face à Mme Brigitte Minier
M. André Prud'homme	Poursuite zone A-16 - honoraires d'avocats à ce jour
M. Olivier Goyette	Impacts de la COVID-19 sur les travaux prévus à la piscine
M. Alain St-Pierre	Poursuite zone A-16 - changement de procureur entre la première instance et le mandat d'appel
Mme Mélodie Georget	Élection partielle du district électoral numéro 5 - de la Seigneurie
Mme France Pellerin	Appel du jugement rendu concernant la zone A-16 - transparence - implication du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 pour la procédure d'appel
Un intervenant	Poursuite zone A-16 - changement de procureur
M. Louis-Georges Cournoyer	Protection de la zone A-16 - merci au conseil

2020-206

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 21 h.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**